



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 081-218101459-20221219-DM29_2022-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Décision municipale n° 29-2022

MAPA 22-02 – Assurances – Attributions

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 Mai 2020 portant élection du Maire, des Adjoints et déterminant l'ordre du tableau ;

Vu la délibération n° 34-2020 du 22 juillet 2020 portant délégation générale du conseil municipal au maire ;

Vu le marché à procédure adaptée MAPA 22-02 relatif à la souscription des marchés d'assurance ;

Vu les offres présentées par les cabinets PILLIOT, GROUPAMA, SMACL, BRISET, SARRE et MOSELLE, SOFAXIS, WILLIS TOWERS WATSON,

Vu le rapport d'analyse présenté par le cabinet JULIEN dans le cadre d'une assistance à la mise en place d'une procédure de marché dans le domaine des assurances,

Considérant que les offres économiquement les plus avantageuses ont été retenues ;

Décide :

Article 1^{er} : Le marché public MAPA 22-02 relatif aux prestations d'assurances pour les besoins de la commune de Lisle-sur-Tarn est attribué selon les modalités suivantes :

- Lot 1 – Risques automobiles :
 - Candidat retenu : GROUPAMA D'OC – 13 boulevard de la République 12000 RODEZ,
 - Offre retenue : avec Franchise de 200€ / 400€ pour un montant de 5 724.93€,
avec mission collaborateurs sans franchise pour 960€,
avec franchise pour bris de machines de 400€ pour 260,07€
soit un total de 6 945€.
- Lot 2 – Risques dommages aux biens :
 - Candidat retenu : GROUPAMA D'OC – 13 boulevard de la République 12000 RODEZ,
 - Offre retenue : avec franchise de 500€ / 1 500€ par sinistre pour 7 445.08€ soit 0.49€/m².
- Lot 3 – Risques de responsabilités :
 - Candidat retenu : SMACL – 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT,
 - Offre retenue : 5 396.72€.
- Lot 4 – Protection juridique et protection fonctionnelle :
 - Candidat retenu : Cabinet BRISET – ZAC la Chevalerie, 426 rue Jules Valles, 50 000 SAINT LO,
 - Offre retenue : 1 064.83€.



Ville de Lisle-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 081-218101459-20221219-DM29_2022-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

• Lot 5 – Risques statutaires :

- Candidat retenu : WILLIS TOWERS WATSON – 5 avenue Raymond Manaud, BP 30 015, 33 522 BRUGES Cedex,
- Offre retenue :
 - Agents affiliés à la CNRACL, pour un taux de 4,02 %, soit 21 376,22 €
 - Agents affiliés à l'IRCANTEC, pour un taux de 1,98 %, soit 471,05 €.

Article 2 : La présente décision municipale vaut ordre de service et sera notifiée à l'entreprise retenue ;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le compte rendu de la présente décision sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 19 décembre 2022

Le Maire,
Maryline LHERM



CR

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative).